



NEXIALOG
CONSULTING

À LA UNE BY NEXIALOG

Focus Banque

Juillet 2026



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Banque de Nexialog Consulting.

Ce numéro fait le point sur quatre chantiers qui redessinent le secteur bancaire : le compte à rebours du T+1, dont l'échéance du 11 octobre 2027 approche ; les pistes de simplification du cadre de risque de crédit proposées par l'EBA ; le paradoxe climatique européen entre durcissement prudentiel et fragilisation des données ; et le premier system-wide stress test français, qui teste la résilience collective du système financier.

- **Point clé n°1** : T+1 : le compte à rebours a commencé. Le 11 octobre 2027, la fenêtre de traitement post-trade passe de 27 à 3 heures.
- **Point clé n°2** : Simplification du cadre de risque de crédit : les pistes de l'EBA pour une approche standard et un cadre IRB plus lisibles.
- **Point clé n°3** : Climat : durcissement prudentiel et fragilisation du socle de données, un paradoxe européen.
- **Point clé n°4** : System-wide stress test : la résilience collective du système financier français à l'épreuve.

Bonne lecture,
L'équipe Nexialog Consulting



SOMMAIRE

1

T+1 : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ

2

SIMPLIFICATION DU CADRE DE RISQUE DE CRÉDIT : LES PISTES DE L'EBA

3

CLIMAT : DURCISSEMENT PRUDENTIEL ET FRAGILISATION DU SOCLE DE DONNÉES, UN PARADOXE EUROPÉEN

4

**SYSTEM-WIDE STRESS TEST
LA RÉSILIENCE COLLECTIVE DU SYSTÈME
FINANCIER FRANÇAIS À L'ÉPREUVE**

5

**ZOOM SUR NOS ACTIONS
ET INNOVATIONS**

1



NEXIALOG
CONSULTING

#Article

T+1 : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ



T+1 : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ

Clément Cazenave, Souhaib Klouz & Mouhamadou Sall

Le 11 octobre 2027, les marchés financiers européens basculeront vers un cycle de settlement d'un jour. Derrière cette évolution en apparence technique se cache une refonte profonde de toute la chaîne post-trade et une course contre la montre pour les acteurs qui n'ont pas encore lancé leur transformation.

Un changement de régime, pas une simple accélération

Après l'Inde, ce sont les États-Unis et le Canada qui, en mai 2024, ont franchi le cap. L'Europe, longtemps en observation, a désormais fixé son calendrier : le 11 octobre 2027, via le règlement européen 2025/2075, toutes les transactions sur valeurs mobilières exécutées sur une plateforme européenne et dénouées dans un CSD européen devront régler en T+1 – le lendemain du trade, contre deux jours aujourd'hui.

La conséquence est immédiate : la fenêtre effective de traitement post-trade passe de 27 heures à environ 3 heures, soit le créneau entre la clôture des marchés à 17h30 et le premier cycle de settlement de T2S à minuit. Ce qui se faisait le lendemain matin doit désormais se faire le soir même.

Cette compression temporelle rend structurellement incompatibles avec le nouveau régime tous les processus encore manuels ou semi-automatisés : allocations tardives, confirmations par email ou téléphone, réconciliations nocturnes, recalls de titres prêtés non immédiats. Le traitement automatisé de bout en bout cesse d'être une aspiration pour devenir une nécessité.

Pour les gestionnaires d'actifs et les banques d'investissement, la transition est réglementairement actée, et la question urgente est de savoir si leurs organisations seront prêtes à y faire face.

« T+1 NE CONCERNE PAS SEULEMENT LE BACK-OFFICE. C'EST UNE TRANSFORMATION QUI PART DU GÉRANT ET TRAVERSE TOUTE L'ORGANISATION JUSQU'AU COMPTABLE DE FONDS. »

Trois couches de transformation simultanées

La particularité du T+1 européen, par opposition à la transition américaine, est sa complexité structurelle. L'Europe compte une vingtaine de dépositaires centraux connectés à la plateforme de settlement T2S, plusieurs chambres de compensation concurrentes, et des marchés en devises multiples. La transformation se déploie sur trois niveaux interdépendants qui doivent avancer de concert.



Le premier niveau est celui des infrastructures de marché. La plateforme T2S doit démarrer son premier cycle de settlement à minuit, les chambres de compensation doivent transmettre leurs fichiers de netting en 30 minutes, et des fonctionnalités comme l'instruction différée des ordres de règlement, le règlement partiel ou l'emprunt automatique de titres doivent être universellement déployées par tous les dépositaires centraux européens.

Le deuxième niveau est celui des processus. C'est une refonte front-to-back de l'ensemble de la chaîne post-trade : les allocations doivent être transmises avant 23h00 le soir du trade, les instructions de règlement doivent être générées automatiquement, les opérations sur titres traitées sans intervention humaine, et les rappels de titres prêtés exécutés en temps réel.

Le troisième niveau est organisationnel. Il s'agit d'installer une nouvelle culture opérationnelle dans laquelle les équipes middle et back-office gèrent les exceptions le soir même du trade, et non plus le lendemain, appuyées par des outils de surveillance en temps réel qui remplacent les réconciliations nocturnes traditionnelles.

Parmi les zones de tension les plus critiques, le marché du financement à court terme sur titres mérite une attention particulière. Le passage au T+1 force mécaniquement une large part de ces opérations vers un règlement le jour même. Sans mécanisme de compensation adapté, ces transactions se régleraient en brut, sans netting, consommant massivement la liquidité disponible en cours de journée et créant un risque d'engorgement du système en fin de journée.

La solution privilégiée par le Comité Européen T+1 est l'introduction d'un cycle de règlement intermédiaire vers midi sur la plateforme T2S, qui permettrait aux participants de bénéficier d'une compensation à mi-journée plutôt que d'attendre la nuit suivante. Ce chantier est actuellement en cours d'analyse par la gouvernance de la Banque Centrale Européenne.

Un impact front-to-back : qui doit faire quoi, et quand ?

Contrairement à une idée reçue, T+1 n'est pas uniquement un projet back-office. La transformation touche l'ensemble de la chaîne organisationnelle, de la décision d'investissement jusqu'à la comptabilité des fonds.

Au front office, les gérants devront allouer leurs ordres groupés avant 23h00 le soir du trade. Les desks de prêt de titres devront notifier immédiatement toute vente d'un titre prêté pour déclencher le rappel dans la foulée. Les fonds exposés aux marchés asiatiques font face à un décalage horaire structurel : les marchés japonais et hongkongais ferment à 8h30 heure française, laissant une fenêtre quasi nulle pour les confirmations.

Au middle office, c'est la transformation la plus profonde. Toutes les confirmations devront être électroniques et matchées en soirée. La gestion des exceptions, mismatches d'instructions, erreurs de lieu de règlement, devra se faire le soir même du trade, avec des équipes disponibles jusqu'à minuit et des outils de surveillance en temps réel remplaçant les corrections manuelles du lendemain matin.



En comptabilité des fonds, le calcul de la valeur liquidative devra être disponible avant 20h00, contre 23h00 voire plus tard aujourd'hui dans certaines structures. Ce paradoxe opérationnel, avec davantage de données disponibles plus tard pour moins de temps pour les traiter, exige une automatisation des flux de prix et des moteurs de calcul que beaucoup d'acteurs n'ont pas encore engagée.

Un calendrier serré — et déjà en retard pour certains

Le Comité Européen T+1 a publié une feuille de route en trois vagues. 2025 est l'année des diagnostics : définition d'un format unique pour les instructions de règlement, groupe de travail sur les standards d'identification, analyse du cycle de règlement intermédiaire de midi. 2026 est l'année de la transformation : automatisation des processus, mise à jour des systèmes, formation des équipes. 2027 est l'année des tests et de la recette avant l'entrée en vigueur d'octobre.

Les acteurs qui retardent leurs chantiers d'automatisation au-delà de mi-2026 s'exposent à des taux d'échec de règlement structurellement élevés et des pénalités financières récurrentes. Un mécanisme de suspension temporaire de ces pénalités a été prévu pour accompagner la migration, négocié lors de l'accord européen de juin 2025, mais il ne constitue pas un filet de sécurité durable. La fenêtre de préparation se ferme rapidement.

Au-delà de la contrainte réglementaire, le T+1 est une opportunité de modernisation que l'industrie post-trade européenne reporte depuis des décennies. Les chantiers forcés par cette transition, l'automatisation complète, la standardisation des formats, le développement des nouvelles fonctionnalités des infrastructures, constituent le socle sur lequel s'appuieront les évolutions futures vers le règlement quasi-instantané, avec des perspectives d'intégration de la blockchain pour un règlement atomique et instantané, et la gestion des fonds en temps réel.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cet article s'appuie sur une note technique complète couvrant en détail : le cycle de settlement T+2 et la cible T+1, les évolutions des infrastructures de marché, et la feuille de route métier front-to-back avec les milestones opérationnels par vague 2025-2026-2027.

[Note disponible nexialog.com](https://nexialog.com)

Basé sur le Rapport du Comité Européen T+1 (2025) – ESMA, BCE, EU T+1 Industry Committee.

2



NEXIALOG
CONSULTING

#Article

SIMPLIFICATION DU CADRE DE RISQUE DE CRÉDIT : LES PISTES DE L'EBA



SIMPLIFICATION DU CADRE DE RISQUE DE CRÉDIT : LES PISTES DE L'EBA

 *Alexandre Lalou*

Une consultation publique qui rebat les cartes de l'équilibre entre approche standard et modèles internes.

Le 9 février 2026, l'Autorité bancaire européenne (EBA) a publié un document consacré à la simplification et à l'évaluation du framework de risque de crédit (EBA/DP/2026/01). Ouvert à commentaires jusqu'au 10 mai 2026, ce document ne propose pas une réforme aboutie : il vise à susciter un débat. Cette discussion se base sur les enseignements tirés des différents textes réglementaires qui ont accompagné les dix ans d'application de l'IRB Repair.

01. Pourquoi l'EBA engage ce chantier maintenant

En octobre 2025, l'EBA a publié son Report on the efficiency of the regulatory and supervisory framework, qui définit une série de principes destinés à renforcer la simplicité et l'efficacité du corpus prudentiel. Parmi les vingt-et-une actions identifiées, le rapport prévoit notamment le lancement d'une revue complète des mandats réglementaires confiés à l'EBA, qu'ils soient déjà en vigueur ou encore à venir. Le risque de crédit, particulièrement concerné par les mandats confiés à l'EBA au titre du paquet bancaire européen, constitue le premier terrain d'application de cette démarche.

L'objectif affiché de cette discussion paper est double. D'une part, améliorer la simplicité de conception des règles relatives au calcul des exigences de Pilier 1. D'autre part, améliorer la simplicité de présentation, c'est-à-dire la lisibilité, la cohérence et la consistance du Single Rulebook [1]. Tout l'enjeu recherché par l'EBA consiste donc à trouver un point d'équilibre entre sensibilité au risque, comparabilité entre établissements et efficacité opérationnelle.

02. L'approche standard : deux ajustements ciblés

Si l'attention se porte souvent sur l'IRB, cette discussion traite également de l'approche standard (Standardised Approach, SA), en ciblant deux situations dans lesquelles le cadre actuel peut générer des distorsions.

EXPOSITIONS IMMOBILIÈRES : ENTRE SPÉCIFICITÉS NATIONALES ET CONVERGENCE EUROPÉENNE

Le traitement des expositions immobilières sous la SA fait l'objet de nombreuses dérogations au cadre général, dont la déclinaison varie sensiblement d'un État membre à l'autre. Cette hétérogénéité répond à des réalités de marché locales légitimes, mais elle nuit à la comparabilité des exigences de fonds propres et peut créer des conditions de concurrence inégales. L'EBA cherche ici un meilleur équilibre entre la prise en compte des spécificités nationales et l'impératif d'harmonisation des pratiques prudentielles au niveau européen.

[1] Corpus réglementaire européen regroupant les règles prudentielles applicables aux établissements financiers de l'Union européenne (CRR, CRD, RTS, ITS, Guidelines, etc.)



Dans cette optique, elle s'interroge notamment sur la pertinence des données de pertes collectées au titre de l'article 430a du CRR et envisage d'en harmoniser la définition ainsi que de revoir leur utilisation dans le traitement préférentiel de certaines expositions immobilières.

NOTATIONS EXTERNES : S'APPUYER SUR LES MAPPINGS EXISTANTS

Le second point concerne les notations émises par les organismes externes d'évaluation du crédit (ECAI). Dans l'approche standard, le CRR encadre strictement la manière dont ces notations sont converties en pondérations de risque. L'EBA propose, lorsque c'est possible, de s'appuyer sur les correspondances (mappings) existantes plutôt que d'en établir de nouvelles, afin de résoudre certaines difficultés pratiques liées à l'absence d'historique de défaut suffisant sur certains produits, tout en limitant la charge opérationnelle. À court terme, elle envisage notamment d'autoriser l'utilisation de notations excluant le soutien implicite des États lorsque leurs échelles demeurent compatibles avec celles déjà évaluées lors des précédents exercices de mapping.

Ces deux ajustements visent à rendre l'approche standard plus robuste et plus comparable d'une juridiction à l'autre, sans effacer pour autant les spécificités nationales.

03. L'approche IRB : consolider puis simplifier

L'approche IRB constitue l'élément central de cette réflexion. L'EBA part d'un constat simple : plus de vingt ans après Bâle II, le paysage de la modélisation a profondément évolué. Les établissements sont aujourd'hui plus nombreux à disposer des capacités nécessaires pour modéliser la LGD et le CCF, y compris sur les expositions non retail. Dans le même temps, certaines classes d'expositions ne relèvent plus que d'une seule approche, soit parce que l'A-IRB s'impose, soit parce que Bâle III a supprimé le recours aux modèles internes. L'EBA estime que la configuration d'ensemble entre A-IRB, F-IRB et SA reste pertinente, mais que plusieurs ajustements ciblés pourraient en améliorer la simplicité. La démarche se déroule en deux temps : consolider le cadre, puis alléger les paramètres d'estimation.

CONSOLIDER ET HARMONISER LE FRAMEWORK IRB

Avant d'envisager de simplifier les paramètres d'estimation, l'EBA entend d'abord clarifier l'architecture du corpus existant. Quatre chantiers sont ainsi identifiés.

- **Agréger les textes IRB** : regrouper les produits de même nature juridique (les guidelines ensemble, les RTS ensemble), supprimer les doublons accumulés au fil du temps et intégrer de manière cohérente les orientations relatives à l'intégration des risques environnementaux et sociaux dans les étapes de différenciation et de quantification des risques. L'intention n'est pas d'introduire de changement de fond, mais d'offrir un package d'orientation plus lisible et cohérent. Le travail sur les guidelines pourrait être mené dès la finalisation des guidelines CCF.
- **Harmoniser les exigences de test entre modèles continus et discrets** : les deux formats de modèles ne sont pas soumis aux mêmes exigences de backtesting, ce qui crée une variabilité difficilement justifiable des résultats. L'EBA relève également plusieurs difficultés méthodologiques liées à l'utilisation des échelles continues, qui représentent aujourd'hui moins



de 10 % des modèles PD. Afin de renforcer la comparabilité des estimations et de limiter la variabilité injustifiée des RWA, elle envisage de développer, dans le cadre du mandat prévu à l'article 169(9), une méthode de discrétisation des modèles continus pour les besoins de certains tests IRB.

- **Clarifier la définition de la « facility »** : la flexibilité introduite par le CRR3 sur la notion de facility ouvre un risque d'arbitrage. En effet, un niveau d'agrégation différent peut être retenu selon le paramètre considéré. L'EBA souhaite ainsi développer des orientations complémentaires visant à imposer une définition cohérente de la facility et donc un niveau d'agrégation unique pour l'ensemble des paramètres de risque.
- **Clarifier les exigences de représentativité des données** : les principes proposés dans le cadre de la consultation sur les CCF pourraient être étendus, de manière ciblée, aux estimations PD et LGD, afin de favoriser une convergence prudentielle tout en simplifiant certaines pratiques de modélisation.

DES APPROCHES SIMPLIFIÉES POUR LES PARAMÈTRES IRB

Le document aborde ensuite son volet le plus concret pour les équipes modèles : l'examen d'approches simplifiées, généralement optionnelles, dans les situations où l'effort de modélisation ne semble plus proportionné aux gains obtenus en sensibilité au risque. Des propositions ouvertes à discussion sont formulées sur les sujets suivants :

- **Marge de prudence (MoC)** : pour les catégories A et B, une approche de repli optionnelle est envisagée lorsque la quantification des sous-composantes est complexe ou risque de générer des doubles comptages. Pour la catégorie C, l'EBA constate une forte hétérogénéité entre établissements (source de variabilité et de résultats parfois contre-intuitifs sur les portefeuilles à faible défaut) et envisage une standardisation, sans pour autant restreindre les options de modélisation viables.
- **Coûts directs et indirects** : la collecte détaillée des coûts de recouvrement est difficile et la charge associée souvent disproportionnée au regard de leur impact sur la LGD. L'EBA envisage une majoration forfaitaire de la LGD réalisée, simple à calibrer et transparente, comme alternative optionnelle.
- **Estimation Downturn** : le processus actuel, fondé sur une double comparaison avec la moyenne de long terme et une valeur de référence non contraignante, apparaît lourd à mettre en œuvre pour un bénéfice limité en matière d'adéquation des fonds propres. L'EBA propose de donner davantage de poids à la valeur de référence (moyenne des deux pires années observées) comme base d'une estimation simplifiée, pour les institutions disposant d'un historique suffisant couvrant des périodes de stress.
- **LGD des expositions en défaut** : le backstop NPL du CRR réduisant déjà le risque de sous-capitalisation, l'EBA envisage une approche optionnelle de type SA pour estimer les exigences de fonds propres sur les expositions en défaut, sans obligation de modéliser les paramètres IRB in-default, sous réserve d'exigences de backtesting.



- **CCF fixe élargi** : les modèles CCF présentent structurellement un faible pouvoir discriminant, et le floor d'input à 50 % du CCF standard limite déjà les gains de sensibilité. L'EBA envisage d'élargir la dérogation au CCF fixe à des types entiers d'expositions, sous réserve de backtesting. La LGD et le CCF faisant l'objet d'un traitement conjoint (l'établissement applique les deux ou aucun), une marge de prudence suffisante est requise pour que le CCF fixe final atteigne au moins 100 %.
- **Horizon fixe 12 mois du CCF** : l'approche à horizon fixe de 12 mois introduit des biais techniques liés au décalage entre phases de modélisation et d'application. L'EBA envisage davantage de flexibilité, en autorisant l'incorporation d'éléments de l'approche cohorte, tout en exigeant des établissements qu'ils justifient les écarts significatifs par rapport au CCF long terme.

Conclusion

Ce projet de simplification du cadre prudentiel de l'EBA ouvre une réflexion sur les moyens de simplifier un corpus réglementaire devenu particulièrement dense à la suite des travaux de l'IRB Repair et de la mise en œuvre des réformes de Bâle III.

Les pistes envisagées couvrent aussi bien la consolidation des textes réglementaires, l'harmonisation de certaines définitions clés et exigences de modélisation, que l'introduction d'approches simplifiées pour plusieurs paramètres IRB. À ce stade, aucune orientation définitive n'est arrêtée : l'EBA cherche avant tout à recueillir les retours du marché afin d'évaluer les simplifications envisageables tout en préservant un niveau approprié de sensibilité au risque et de robustesse prudentielle.

Cette consultation marque ainsi une nouvelle étape dans la réflexion engagée par l'EBA sur la lisibilité, la cohérence et l'efficacité opérationnelle du Single Rulebook européen.

3



NEXIALOG
CONSULTING

#Article

CLIMAT : DURCISSEMENT PRUDENTIEL ET FRAGILISATION DU SOCLE DE DONNÉES, UN PARADOXE EUROPÉEN



CLIMAT : DURCISSEMENT PRUDENTIEL ET FRAGILISATION DU SOCLE DE DONNÉES, UN PARADOXE EUROPÉEN

 Mathilde Negre

Le cadre prudentiel bancaire européen entre dans une phase de maturité nouvelle sur les risques ESG, marquée par une tension croissante : les superviseurs renforcent leurs exigences de quantification et d'intégration des risques climatiques et environnementaux, alors même que le socle de données extra-financières tend à se fragiliser. Dans le sillage des orientations de l'EBA[1] publiées en janvier 2025, le nouveau rapport de la Banque centrale européenne (BCE), publié en mai 2026, intitulé ECB report on good practices for climate and nature-related risk stress testing, marquent une nouvelle étape clé de cette transformation.

Ce document marque une évolution significative du cadre de supervision en élargissant le périmètre des risques pris en compte. La BCE introduit plus explicitement les risques liés à la nature et à la biodiversité, traduisant ainsi un élargissement du concept de risque environnemental. Cette évolution repose sur l'idée que les dépendances des activités économiques aux écosystèmes et aux services qu'ils fournissent constituent désormais des facteurs susceptibles d'affecter la stabilité financière et la solvabilité des établissements bancaires. La logique prudentielle ne se limite plus aux émissions de carbone ou aux risques de transition, mais intègre également les vulnérabilités liées à la dégradation des écosystèmes. Les établissements sont ainsi appelés à intégrer ces dimensions dans leurs modèles de crédit, leurs estimations de pertes, leurs stress tests et leurs dispositifs de gouvernance.

D'une logique expérimentale à l'industrialisation du risque climatique

Le rapport de mai 2026 s'inscrit dans la continuité du programme climatique lancé par la BCE en 2020. Le stress test climatique exploratoire conduit en 2022 a servi de laboratoire pour mesurer le niveau de préparation des banques européennes face aux risques climatiques. L'exercice a mis en évidence des écarts marqués entre établissements, des lacunes méthodologiques importantes et une forte dépendance à des données encore très incomplètes.

Depuis, les banques ont accéléré leurs travaux : fin 2024, toutes les institutions significatives supervisées par la BCE avaient intégré les risques climatiques dans leurs dispositifs de stress tests internes, contre seulement 41% en 2022. Le test climatique de 2025, deuxième cycle du programme, a marqué à cet égard une étape décisive vers l'industrialisation de cette démarche. Cette phase introduit une approche plus rigoureuse, des méthodologies standardisées et des exigences de quantification renforcées visant à évaluer concrètement l'intégration des risques climatiques dans les modèles prudentiels.

[1] Guidelines on the management of ESG risks (EBA GL 2025 01)



Le rapport de mai 2026 vient consolider ce parcours et formalise ces avancées en bonnes pratiques de référence. Il transforme les enseignements tirés de ces deux exercices en références opérationnelles pour la supervision bancaire européenne, en fournissant des lignes directrices détaillées pour la conception, la mise en œuvre et l'analyse des stress tests climatiques. Il insiste aussi sur la nécessité de rendre les approches plus granulaires, plus robustes, plus quantitatives et directement exploitables dans les modèles prudentiels.

Risques de transition et risques physiques : une distinction désormais centrale

La distinction entre risques de transition et risques physiques devient un cadre central d'analyse. Les risques de transition correspondent aux conséquences économiques de la décarbonation progressive de l'économie : hausse du prix du carbone, nouvelles réglementations environnementales, évolution des technologies, modification des comportements de consommation, perte de compétitivité des secteurs fortement émetteurs ou encore apparition d'actifs échoués. Désormais, les banques doivent être capables de traduire ces phénomènes en impacts financiers concrets sur les probabilités de défaut des entreprises financées. Le rapport montre que certaines banques commencent déjà à intégrer dans leurs modèles des variables telles que les émissions de CO₂, les trajectoires de décarbonation sectorielle, les coûts liés aux taxes carbone ou encore les vulnérabilités climatiques spécifiques des contreparties.

Les risques physiques, quant à eux, correspondent à des chocs déjà observables : inondations, sécheresses, incendies, vagues de chaleur, tempêtes, stress hydrique ou dégradation progressive des actifs. Ils affectent directement la valeur des collatéraux, la continuité d'activité et la solvabilité des contreparties. Par exemple, un actif immobilier exposé à un risque d'inondation peut voir sa valeur chuter brutalement, tandis qu'une entreprise dépendante de ressources naturelles fragilisées peut subir une hausse de ses coûts. Aussi, une chaîne logistique perturbée par des événements climatiques extrêmes peut entraîner des défauts de paiement.

Cette évolution s'accompagne d'une exigence accrue de granularité, certaines banques mobilisant des données géographiques fines pour relier expositions financières et aléas climatiques.

La biodiversité et la nature : extension du périmètre prudentiel

Le rapport de la BCE ouvre explicitement la voie à l'intégration progressive des risques liés à la nature et à la biodiversité dans les stress tests bancaires.

Le sujet reste encore émergent, mais le superviseur européen considère déjà que la dégradation des ressources naturelles, le stress hydrique, la raréfaction des matières premières biologiques ou l'effondrement des écosystèmes pourraient devenir des facteurs majeurs d'instabilité économique et financière. Cette évolution marque un basculement conceptuel de l'approche prudentielle : la biodiversité, l'eau, les sols ou les ressources naturelles deviennent un déterminant de la qualité des



actifs, de la résilience des contreparties et, à terme, de la valeur économique des portefeuilles bancaires. Elle introduit toutefois des risques plus difficiles à appréhender, car reposant sur des données moins stabilisées et des mécanismes de transmission encore incertains.

La donnée, nouveau point de friction

Le principal obstacle réside désormais dans la disponibilité et la qualité des données. Les orientations de l'autorité bancaire européenne (EBA) de janvier 2025 précisait déjà ses attentes en matière de collecte, de fiabilisation et de gouvernance des données. Les banques doivent désormais, à compter du 11 janvier 2026, démontrer comment elles mesurent, gèrent et suivent leurs risques ESG à court, moyen et long terme (min. 10 ans) à travers la mise en place de plans de transition prudentiels. Elles doivent pour ce faire recueillir auprès des contreparties financées des données sur les émissions de gaz à effet de serre, la localisation des actifs, les expositions physiques, les plans de transition, les trajectoires sectorielles, les certificats énergétiques ou encore certaines données liées à la biodiversité. Cette liste est globalement alignée avec les points de données que l'on peut trouver dans la CSRD, dont l'un des objectifs était de permettre aux institutions financières de disposer d'une donnée ESG pour leur permettre d'identifier et de gérer leurs risques.

C'est là que se situe le paradoxe le plus sensible, D'un côté, la BCE et l'ABE renforcent les exigences prudentielles pesant sur les banques : intégration des risques ESG dans la gouvernance, les modèles, les stress tests et les décisions de financement. De l'autre, la révision du cadre européen de durabilité, avec le paquet Omnibus, réduit sensiblement le périmètre des entreprises tenues de publier des données extra-financières. Les banques se trouvent ainsi dans une situation d'asymétrie croissante : leurs exigences prudentielles demeurent inchangées, mais l'écosystème de données sur lequel elles s'appuient pour les satisfaire se rétrécit. Cela est d'autant plus problématique que les orientations prudentielles de l'EBA couvrent un périmètre d'entreprises plus large que celui effectivement retenu par la CSRD. Les établissements devront donc parfois collecter des informations auprès de contreparties qui ne sont plus soumises à une obligation formelle de publication ESG.

Les orientations de l'EBA apportent une réponse partielle à cette difficulté. Elles prévoient en effet que les établissements puissent s'appuyer sur plusieurs canaux d'information : la collecte directe auprès des clients, notamment dans le cadre d'une politique d'engagement structurée, le recours à des fournisseurs de données, ainsi que, lorsque cela s'avère nécessaire, l'utilisation d'estimations ('proxys') dûment documentées.

Ces orientations appellent plusieurs remarques. Elles impliquent que certaines entreprises, bien qu'éventuellement sorties du champ de la CSRD ou soumises à des obligations allégées, pourront être amenées à transmettre directement des informations ESG à leurs banques. À défaut de données communiquées par les contreparties, les établissements devront recourir à des fournisseurs de données externes, dont la couverture, la méthodologie et le degré de supervision peuvent varier sensiblement, ce qui soulève un enjeu de fiabilité et de comparabilité. Enfin, les estimations ne peuvent constituer qu'une solution de dernier recours et doivent être employées



dans un cadre méthodologique strict : si elles peuvent être relativement robustes pour certaines variables de transition, comme les niveaux d'émissions de CO2 par secteur, elles deviennent beaucoup plus délicates pour les risques physiques, qui supposent souvent des données fines, par exemple la localisation exacte des actifs exposés.

En pratique, l'insuffisance des données publiées conduit les banques à internaliser une part croissante de la mesure des risques ESG, en développant leurs propres indicateurs, proxys d'émissions et modèles climatiques, afin de pallier les lacunes du marché et de fiabiliser leur évaluation des risques.

Aussi ce point de friction sur la donnée devient encore plus sensible à mesure que la supervision bancaire élargit son périmètre à la nature et à la biodiversité car ces risques reposent sur des bases d'information encore moins stabilisées, plus territorialisées et davantage dépendants d'hypothèses.

Conclusion

La séquence ouverte par la BCE et l'EBA marque une inflexion majeure dans la supervision bancaire européenne. Les risques ESG ne relèvent plus seulement de la conformité ou du reporting : ils deviennent un objet de pilotage prudentiel à part entière, appelé à irriguer l'ICAAP, l'ILAAP, les modèles de risque, les stress tests et, plus largement, l'ensemble de la chaîne de décision bancaire. Le changement est profond : il ne s'agit plus seulement de mesurer davantage, mais de piloter autrement, en mobilisant l'ensemble des métiers et des fonctions pour aligner le modèle d'affaires avec les enjeux de la transition.

Pour autant, cette ambition prudentielle s'inscrit dans un environnement réglementaire plus ambigu, marqué par un socle de données extra-financières qui se raréfie. Cette tension est appelée à s'accroître avec l'intégration progressive des risques liés à la nature et à la biodiversité, qui reposent sur des données encore peu normalisées et fortement territorialisées. La fiabilisation des stress tests climatiques, l'appréhension des risques physiques et de transition, ainsi que la prise en compte des dépendances à la nature supposent encore d'importants travaux de développements méthodologiques, de gouvernance de la donnée et de normalisation des approches.

À court terme, le principal défi pour les banques n'est donc pas seulement de se conformer à de nouvelles exigences prudentielles, mais de disposer de données suffisamment fiables pour mesurer, modéliser et piloter des risques dont la matérialité financière devient de plus en plus évidente.

4



NEXIALOG
CONSULTING

#Article

SYSTEM-WIDE STRESS TEST LA RÉSILIENCE COLLECTIVE DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS À L'ÉPREUVE



SYSTEM-WIDE STRESS TEST LA RÉSILIENCE COLLECTIVE DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS À L'ÉPREUVE

Une lecture du rapport intermédiaire de juin 2026 : un exercice exploratoire calibré sur la pire période de stress observée en 20 ans, conçu pour révéler ce que les stress tests sectoriels classiques ne voient pas.

01 — CONTEXTE

Pourquoi un stress test système-large ?

Quinze ans de renforcement de la régulation microprudentielle ont rendu chaque institution individuellement plus robuste. Mais deux tendances de fond montrent que la solidité de chaque acteur pris isolément ne garantit pas la stabilité du système dans son ensemble.

30 %

Part stable du NBFi en France

Depuis 25 ans, contrairement à la tendance mondiale haussière de la finance non-bancaire — un trait distinctif du système français.

4

Épisodes récents de stress de liquidité

Dash for cash (2020), Archegos (2021), crise énergétique (2021-2022), turmoil des Gilts britanniques (2022).

100 %

Des G-SIB françaises couvertes

Toutes les banques systémiques françaises participent, ainsi qu'une filiale française significative d'une G-SIB étrangère.

LE CONSTAT DES AUTORITÉS

Des institutions individuellement saines peuvent, collectivement, générer ou amplifier une dynamique déstabilisante — un phénomène que les stress tests sectoriels classiques, qui traitent les contreparties comme exogènes, ne peuvent pas capturer.



Une lecture du rapport intermédiaire de juin 2026 : un exercice exploratoire calibré sur la pire période de stress observée en 20 ans, conçu pour révéler ce que les stress tests sectoriels classiques ne voient pas.

02 — MÉTHODOLOGIE

Trois canaux de transmission de la contagion

L'exercice est structuré autour de trois mécanismes par lesquels un choc de marché peut se propager et s'amplifier à travers le système.

EXPOSITIONS CROISÉES

Détentions de titres, lignes de crédit, dérivés et opérations de financement entre participants — un réseau de liens bilatéraux difficile à observer par des exercices sectoriels isolés.

BESOINS DE LIQUIDITÉ EN CHAÎNE

Rachats, retraits de dépôts, tirages de lignes, appels de marge : chaque action de gestion affecte directement les contreparties et peut amplifier leurs propres tensions de liquidité.

CONCENTRATION D'ACTIFS ET FIRE-SALE

Plusieurs institutions détenant les mêmes actifs peuvent être contraintes de les vendre simultanément, créant un déséquilibre offre/demande qui amplifie le choc initial.

L'EXEMPLE EIOPA 2024 —

QUAND LES RÉPONSES INDIVIDUELLES NE S'ADDITIONNENT PAS



CE QUE RÉVÈLE L'EXEMPLE

Déclenché par 339 Md€ de rachats sous scénario de "mass lapse", chaque assureur pouvait individuellement faire face à ses besoins de liquidité. Mais l'agrégation de leurs plans aurait représenté environ 4 % du volume de trading obligataire EEA en un seul trimestre — de quoi déprimer les prix des actifs dont dépendent leurs propres bilans. C'est précisément la lacune méthodologique que le SWST cherche à combler par un second tour intégrant les effets de prix.

03 — SCÉNARIO

Un choc statistique, sans narratif macroéconomique

Le scénario simule un choc de marché sévère sur 10 jours ouvrés, calibré sur la pire période de deux semaines observée en 20 ans — sans aucun récit macroéconomique associé, afin de tester la résilience structurelle plutôt que des plans de contingence spécifiques à une crise donnée. Les participants répondent en temps réel, sans connaître la trajectoire complète du choc ("fog of crisis"), et sans hypothèse de soutien public exceptionnel.

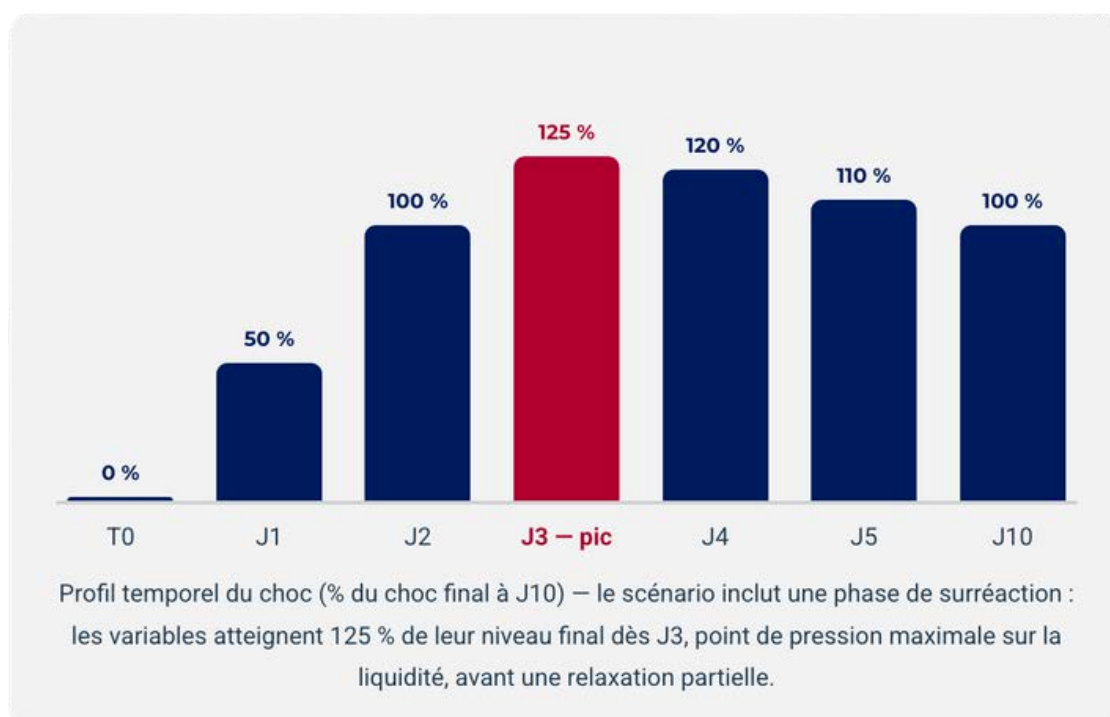


Une lecture du rapport intermédiaire de juin 2026 : un exercice exploratoire calibré sur la pire période de stress observée en 20 ans, conçu pour révéler ce que les stress tests sectoriels classiques ne voient pas.

02 – MÉTHODOLOGIE

Trois canaux de transmission de la contagion

L'exercice est structuré autour de trois mécanismes par lesquels un choc de marché peut se propager et s'amplifier à travers le système.



FACTEUR DE RISQUE	J3 (PIC, AVEC SURRÉACTION)	J10 (NIVEAU CALIBRÉ, 1 FOIS EN 20 ANS)
Actions UE	-31,25 %	-25 %
Actions hors UE	-25 %	-20 %
Volatilité actions	+37,5 pts	+30 pts
Taux d'intérêt UE	+62,5 pb	+50 pb
Spreads souverains – risque élevé	+87,5 pb	+70 pb
Spreads souverains – risque moyen	+50 pb	+40 pb
iTraxx Investment Grade	+87,5 pb	+70 pb
iTraxx High Yield	+350 pb	+280 pb
iTraxx Subordonnées financières	+237,5 pb	+190 pb
EUR/USD	-6,25 %	-5 %



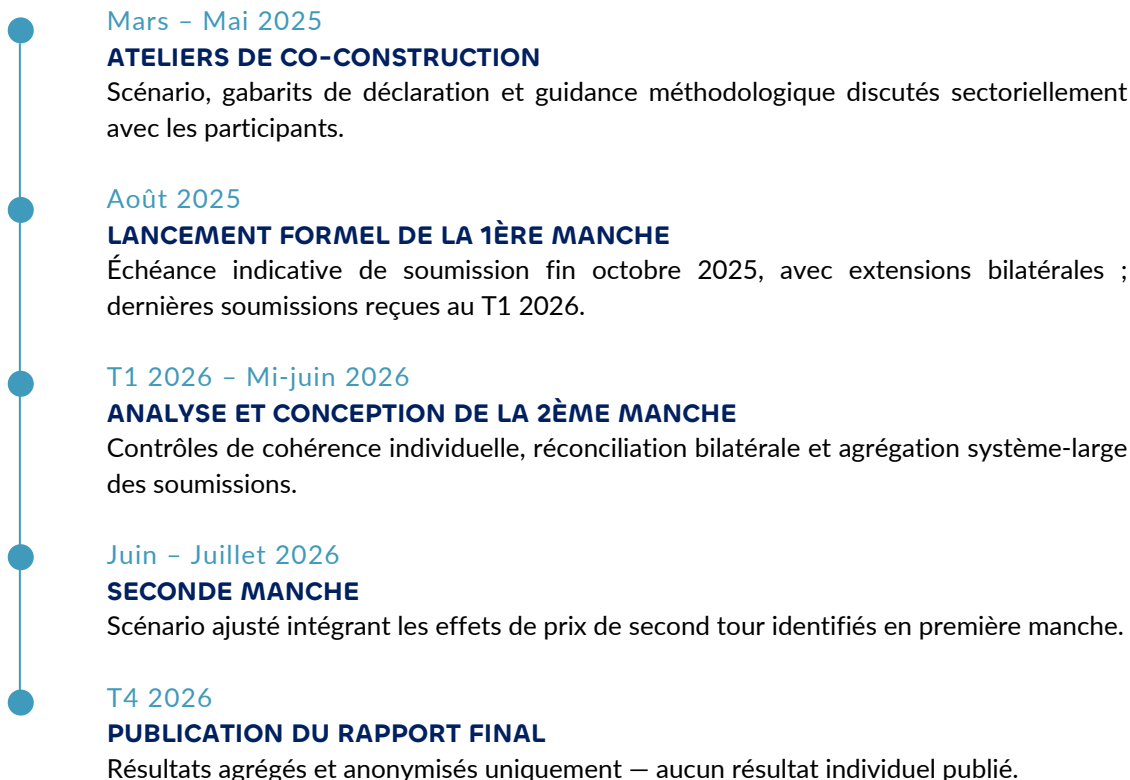
UNE APPROCHE BOTTOM-UP COMPLÉTÉE D'UN MODULE TOP-DOWN

Les participants déclarent leurs actions de gestion réelles (ce qu'ils vendraient, quand, à quel volume, vers quelles contreparties), tandis que les autorités modélisent en parallèle le « reste du monde » et estiment les effets de prix de second tour — permettant de confronter la diversité des comportements déclarés à leur faisabilité collective.

04 — GOUVERNANCE & CALENDRIER

Un exercice en deux manches, jusqu'à fin 2026

Conduit conjointement par l'ACPR, l'AMF et la Banque de France sous principe d'anonymat et de confidentialité stricte (aucune conséquence prudentielle individuelle), l'exercice a été co-construit avec les participants avant sa première manche.



04 — PORTÉE & LIMITES

Ce qu'il faut retenir

UN DIAGNOSTIC, PAS UNE NOTATION

Exercice purement exploratoire : aucune conséquence supervisée individuelle, conclusions tirées au niveau du système uniquement.

UNE ARTICULATION BOTTOM-UP / TOP-DOWN

Les déclarations des participants révèlent les comportements réels ; la modélisation des autorités comble les angles morts du périmètre observé.

UN PÉRIMÈTRE ENCORE INCOMPLET

Hedge funds offshore, fonds de pension et CCP étrangères restent hors échantillon bottom-up — partiellement compensés par le module top-down.

5



NEXIALOG
CONSULTING

LA SELECTION DU MOIS

ZOOM SUR NOS ACTIONS ET INNOVATIONS



LA SÉLECTION DU MOIS

Nos dernières avancées

Retrouvez également une sélection de nos dernières publications, consacrées aux risques géopolitiques pesant sur le risque opérationnel des banques et aux mutations démographiques qui redessinent le marché immobilier français.



RISQUES GÉOPOLITQUES : QUELS IMPACTS SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL DES BANQUES ?

[EN SAVOIR PLUS](#)



Cyberattaques étatiques, dépendance aux tiers, risques de non-conformité : la BCE place la résilience géopolitique comme sa 1ère priorité pour 2026-2028, avec un stress test inversé exigeant des banques qu'elles anticipent un choc d'au moins 300 points de base sur leur CET1. Découvrez notre note sur les impacts concrets de ces tensions sur le risque opérationnel et les fonds propres des établissements.



GRANDE TRANSMISSION PATRIMONIALE ET DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE : VERS UN EFFONDREMENT DE L'IMMOBILIER FRANÇAIS ?

[EN SAVOIR PLUS](#)



À l'horizon 2070, une modélisation inédite de Nexialog Consulting projette 39,4 millions de logements nécessaires, avec une demande qui plafonne dès 2050. Entre le retrait progressif des baby-boomers, détenteurs de 27 % des résidences principales, et une fragmentation territoriale marquée (Sud/Ouest en tension, Nord/Est en surplus structurel), découvrez notre analyse des 12 scénarios croisés qui redessinent le marché résidentiel français.



CONTACTEZ-NOUS

Secteur Banque



**Stéphane
GARNIK**

Associé
Secteur Banque

[Contact](#)



**Christelle
BONDOUX**

Associée
Direction Commerciale,
Recrutement et Marketing

[Contact](#)



**Paul-Antoine
DELETOILLE**

Directeur Commercial
Adjoint Banque

[Contact](#)



**Baye Matar
KANDJI**

Responsable de
programme R&D

[Contact](#)



NEXIALOG
CONSULTING

